JAA. CH - 1003 Lausanne Poste CH SA

ORDRE ET TRADITION

21 août 2026 / N° 2312

# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel : 85.– / étudiants : 37.–

## OUI à l'initiative sur la neutralité

**Double finalité**

Vers l'intérieur, la neutralité de la Suisse vise à préserver l'unité de la Confédération en la mettant à l'abri des prises de parti internationales. Les multiples frontières qui traversent notre pays rendent son unité fragile. Le fossé linguistique se creuse. Des divergences confessionnelles découlent des visions différentes du monde, du travail ou de l'Etat. Le clivage ville campagne s'accroît à vue d'œil. Enfin, le fédéralisme donne heureusement à chaque Canton la responsabilité de poursuivre son propre destin confédéral, en adéquation avec son histoire, sa culture politique et sa géographie. Choisir officiellement un camp dans un conflit est un aventurisme que la Suisse ne peut se permettre de tenter. Il en va de sa survie.

Vers l'extérieur, la neutralité de la Suisse lui permet d'offrir au monde son impartialité diplomatique et militaire. Elle garantit aux autres pays que son territoire ne servira les desseins d'aucun belligérant. Le maintien de la paix à l'intérieur de nos frontières est un rappel permanent que la paix est possible, ailleurs également. Ce *memento pacis*, s'incarne dans l'accueil d'institutions et de conventions internationales sur notre sol, comme dans notre politique de bons offices.

Pour que cela soit possible, la Suisse doit pouvoir se défendre. La neutralité suisse n'est pas faite que de papier et de résidences d'ambassadeurs. Elle dépend de la capacité de notre armée à interdire une traversée de l'espace aérien ou du territoire, d'assurer en dernière extrémité l'exercice concret de la souveraineté et le fonctionnement des institutions. C'est la *neutralité armée*.

**L'initiative**

Le texte de l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse » soumise au vote le 27 septembre prochain (voir encadré ci-contre) correspond à notre propre définition de la neutralité suisse : principe de défense nationale, refus des alliances militaires sauf en cas de conflit imminent, interdiction des sanctions coercitives à l'exception de celles imposées par notre appartenance à l'ONU et des mesures destinées à éviter le contournement de celles des pays tiers (« courant normal »), déploiement des bons offices.

Dans le CRV *Neutre, la Suisse à l'ère de la guerre hybride (2023),* nous avions émis des doutes sur l'opportunité de lancer cette initiative, alors encore en projet. La neutralité est d'abord une notion politique. Nous craignions d'en faire une notion juridique, offerte en pâture aux tribunaux, dont les arrêts restreindraient ensuite la liberté du Conseil fédéral. Il s'agirait d'une contestable forme de dépossession du politique. Ce risque, bien que réel, nous paraît cependant plus faible que la nécessité actuelle pour la Suisse de réaffirmer sa neutralité.

**Une neutralité vacillante ?**

Force est en effet d'admettre que depuis l'attaque russe du 24 février 2022, la neutralité vacille. La reprise systématique des sanctions américaines et européennes contre la Russie – à l'exception notable de celles concernant la liberté d'expression – donne l'impression d'une vassalisation administrative. La participation à différents programmes militaires européens (*Skyshield initiative* ou programme de mobilité militaire), de même que la recherche d'interopérabilité avec l'OTAN, apparaissent comme les prémisses d'une intégration à l'OTAN ou à la défense européenne.

Nous reconnaissons néanmoins certains succès de notre diplomatie, comme l'accueil en Suisse de plusieurs conférences internationales, en particulier en lien avec les USA, Gaza, la Chine et l'Iran, ou encore avec l'Ukraine, où M. Cassis a su profiter de sa présidence de l'OSCE pour faire dialoguer les parties. Tout n'est jamais noir ou blanc.

Simultanément, la Ligue vaudoise voit d'un bon œil le renforcement de la coopération militaire avec nos voisins, au premier rang desquels la France. Elle vise en premier lieu à augmenter notre propre niveau de préparation au combat en profitant de l'expérience des armées de métier voisines. Il s'agit du prix à payer pour trente-cinq années de laxisme budgétaire.

Ces accords de coopération ne constituent à nos yeux pas des « alliances » que l'initiative interdirait. Il leur manque, et de loin, la dimension intégrative, le commandement centralisé, les obligations d'assistance, de fourniture de matériels et d'hommes qui caractérisent les alliances comme l'OTAN. A nos yeux, l'initiative préserve ces accords, et c'est tant mieux.

**Une déclaration de neutralité**

Par cette votation, la Suisse a l'occasion de réaffirmer les contours de sa neutralité dans une période de plus en plus troublée sur le plan géopolitique, et qui ne promet pas de s'apaiser. La Confédération a déjà réaffirmé sa ligne à plusieurs moments difficiles de son histoire, notamment en 1647 et en 1813, à la veille des traités de Westphalie et de Paris-Vienne[1]. Des conventions internationales reconnaissant ce « statut » ne vinrent que dans un deuxième temps. Sans compter le retour officiel en 1938 à la neutralité intégrale, à l'initiative du Conseil fédéral.

**Ingérence**

La presse évoque depuis quelques temps les interventions de la Russie dans le débat, qui chercherait à favoriser une initiative profitable à son action. Ces interventions démontrent pourtant une méconnaissance du fonctionnement de nos institutions. Les prises de position étrangères dans nos campagnes de votations n'ont jamais vraiment fonctionné et tendent à braquer même les partisans du texte. Elles donnent en outre aux médias l'occasion de vicieusement soupçonner les initiants de russophilie. Si l'initiative échoue de justesse, la Russie portera sa part de responsabilité. Ces interventions témoignent également du mépris pour nos processus d'expression de la souveraineté. Provenant d'un Etat, elles sont du même acabit que les geignardises des ambassadeurs de l'UE devant les caméras de la SSR, et plus graves que les saillies d'Elon Musk à propos d'événements européens.

Cet inquiétant panorama des tentatives d'ingérence est un indice supplémentaire de la malice des temps. Nous voterons OUI à l'initiative pour la neutralité le 27 septembre prochain.

**Félicien Monnier**

[1] Edgard Bonjour, *Histoire de la neutralité de la Suisse, trois siècles de politique extérieure fédérale*, La Baconnière, Neuchâtel 1949, p. 109ss. L'historien s'arrête sur la position ambigüe de la Russie en 1813, dont le Tsar était sentimentalement attaché à préserver la neutralité suisse, mais qui s'accommoda tout de même de l'invasion de la Confédération par les alliés.

### Art. 54a Constitution fédérale : Neutralité suisse

[1] La Suisse est neutre. Sa neutralité est perpétuelle et armée.

[2] La Suisse n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive. Est réservée la coopération avec une telle alliance en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.

[3] La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre États tiers et elle ne prend pas non plus de mesures coercitives non militaires contre un État belligérant. Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres États.

[4] La Suisse fait usage de sa neutralité perpétuelle pour prévenir et résoudre les conflits, et elle met à disposition ses services en qualité de médiatrice.

## Les Observateurs

Nous n'avons que trop tardé à signaler à nos lecteurs que le site *www.lesobservateurs.ch* fondé en 2012 par le professeur Uli Windisch a été remodelé en profondeur par une équipe rédactionnelle partiellement renouvelée. Il est plus coloré et plus facile de maniement. Pour l'essentiel, il continue le travail que son créateur et animateur s'est fixé : chasser le politiquement correct, relever des erreurs dans l'information, faire connaître des faits négligés par la grande (?) presse, et surtout, en toutes choses, se préoccuper de l'intérêt de la Confédération.

Le site est gratuit, les Observateurs ne sont pas subventionnés. Ils vivent des dons de leurs utilisateurs. La modernisation dont nous parlons coûte. A bon entendeur !

**D.**

## Plastique pour toutes et tous

Le 11 août dernier, un gros titre du média en ligne *20 Minutes* nous apprenait que les écologistes manifestaient leur mécontentement à propos des lunettes de protection destinées à regarder l'éclipse de soleil du lendemain.

Même en réprouvant viscéralement le dogmatisme écologiste, on ne pouvait s'empêcher de penser qu'ils n'avaient peut-être pas tout à fait tort : ce sont des millions de bouts de plastique (sinon pour les montures, du moins pour les filtres) qui sont partis dans la nature, pour un usage unique d'une petite heure à peine !

En lisant l'article, on découvrait pourtant qu'il ne s'agissait pas de cela, et que c'était même tout le contraire. Il était question de la France, et de la cheffe des écologistes français qui dénonçait l'absence d'une large distribution publique de lunettes de protection pour observer l'éclipse. Elle réclamait que l'Etat garantisse « à toutes et tous » l'accès à des lunettes de protection.

Les préoccupations écologiques passent après les préoccupations sociales.

**P.-G. B.**

# Classes d'école et lutte des classes

Le 16 juillet, *24 heures* a titré *La Suisse oriente ses élèves trop tôt* en tête d'un article de pleine page traduit de l'allemand; l'information venait donc d'Outre-Sarine. Elle reposait sur une étude de l'Association suisse des directrices et directeurs d'école dont le sigle est VSLCH, car il s'agit en fait du *Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz*, dont le président, M. Thomas Minder, est thurgovien; tout donne à penser que ce Verband est essentiellement alémanique, car il existe une association parallèle dans les cantons latins. Cela ne veut pas dire que ce qui vient du nord soit mauvais; mais on ne sait pas grand-chose de cette «faîtière» partielle, qui n'est peut-être guère représentative de ses membres actifs dans des cantons aux systèmes scolaires variés et aux tendances politiques diverses; peut-être est-elle en mains d'une petite équipe idéologiquement orientée. M. Minder, en tous cas, s'affiche comme adepte fervent de l'école inclusive.

Mais venons-en au fond du problème. L'étude du *Verband* compare les moments de la sélection des élèves pratiqués dans divers Etats du monde; elle montre que la Suisse est un de ceux qui sélectionnent le plus tôt, vers 12-13 ans; notre pays n'est d'ailleurs pas en mauvaise compagnie puisque l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas font à peu près de même. Mais cette pratique aurait des effets fâcheux. «Du point de vue scientifique», écrit-on, de forts arguments plaident en faveur d'une sélection plus tardive, car les élèves allophones et issus de milieux modestes sont surreprésentés dans les classes aux exigences les plus faibles. C'est vraisemblable, mais est-ce vraiment une approche scientifique? C'est bien plutôt un constat socio-politique. M. Minder qualifie d'ailleurs le système actuel de reflet de la «société de classe de l'époque de l'industrialisation». Scientifiquement, il serait plus intéressant d'indiquer, selon les lois et l'expérience de la psychologie, à quel âge se dessinent majoritairement les aptitudes intellectuelles. Une bonne institutrice d'autrefois disait qu'à 8 ou 9 ans, on discernait parfaitement qui avait une intelligence éveillée et un tempérament travailleur. Et il serait tout aussi utile de savoir comment les adolescents doués pour l'étude vivent le climat d'une école inclusive prolongée.

Admettons que le système consacre une certaine inégalité des chances (à relativiser, car on connaît des patrons de grandes entreprises et des présidents de la Confédération issus de familles modestes et qui n'ont pas suivi l'université). Cette inégalité est-elle pour autant mauvaise? Notons d'abord qu'elle est provisoire, car la vie est riche de possibilités et les jeunes personnes intelligentes et volontaires, sans avoir passé par une faculté, arrivent souvent à se faire une position enviable. Remarquons ensuite qu'une «classe moyenne» d'artisans, d'employés du rang, de cadres inférieurs (les sous-officiers font la force d'une armée, dit-on) est une richesse pour la société. Les métiers qu'elle pratique sont d'ailleurs peut-être ceux qui résisteront le mieux aux progrès de l'intelligence artificielle.

Le *Verband*, auquel s'associent des voix venues d'instituts universitaires et de l'UNICEF, prétend que l'orientation précoce est le plus souvent irréversible. Peut-être est-ce parce que l'enfant n'a pas l'envie ou les moyens de changer! Nous ne contesterons pas qu'il y a des éveils tardifs et qu'une certaine souplesse du régime scolaire doit permettre des raccordements. Or ils sont assez nombreux, depuis la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à la maturité professionnelle, en passant par le gymnase du soir dans le Canton de Vaud et d'autres passerelles. On peut peut-être faire encore mieux. Jadis, l'enseignante et députée radicale Marianne Thibaud, de haute mémoire, s'opposait à la sélection trop tardive et prônait la systématisation d'une offre de raccordements à l'âge de 16 ans. Et n'oublions pas, dans les métiers, le brevet et la maîtrise qui consacrent l'accès à une élite.

Attention aux faux «scientifiques»! Ne misons pas tout sur le nirvana des études universitaires! Face au sens de l'histoire, conservons le bon sens!

**Jean-François Cavin**

## L'avenir des métiers

En supplément estival, *24 heures* donne aussi la liste des jeunes gens qui ont obtenu un certificat de fin de scolarité ou d'apprentissage, ainsi que de maturité. C'est une heureuse tradition, qui montre par milliers les noms de la relève. Le grand nombre de maturités inquiète, pour le niveau des exigences et pour les perspectives des récipiendaires. Mais au chapitre de l'apprentissage, les nouvelles sont meilleures. Il existe plus de 170 certificats fédéraux de capacité (CFC); sur ce nombre environ 130, dans le Canton de Vaud, ont vu des apprentis arriver au terme de leur formation. Combien sont-ils menacés par le développement de l'intelligence artificielle? A première vue, on en dénombre une dizaine, dans l'informatique et les laboratoires, ainsi que dans la grande cohorte des employés de commerce (bureaux privés, banque, assurance, administration); il est d'ailleurs probable que les activités relevant de ces domaines ne soient pas entièrement supprimées, mais partiellement transformées. Pour ce qui concerne les attestations (niveau plus simple de l'apprentissage), deux catégories semblent précarisées sur 38. Il n'y a pas grand-chose à craindre, ou alors seulement des changements marginaux, dans les vastes domaines de la terre, de la construction et de l'entretien immobilier, du génie civil, de l'industrie (déjà fortement automatisée), de l'électricité, de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration, de l'offre touristique, des soins à la personne (médicaux et hygiéniques), de l'assistance sociale, des loisirs: c'est l'immense majorité des emplois non universitaires – souvent d'ailleurs aussi exigeants et bien rémunérés que ceux-ci. Ajoutons qu'aux USA, une étude montre que les entreprises pratiquant l'IA voient leurs effectifs augmenter, y compris pour les premiers emplois, car elles sont dynamiques. Alors, jeunes gens, pas de panique; il faudra peut-être réajuster vos plans; mais l'avenir vous appartient!

# Littérature grecque et latin à l'honneur

Il est rare que notre *24 heures*, si cher dans tous les sens du mot, fournisse le même mois trois longs articles sur la littérature grecque et un autre vantant les mérites de l'étude du latin. Ce dernier (dans le supplément «Formation» du 14 juillet, avec les listes de tous les jeunes qui ont réussi des examens en juin) a pour sous-titre: «De nos jours, le latin peut sembler curieux. Pourtant, son étude constitue un atout majeur pour développer ses compétences linguistiques, culturelles et cognitives.» Les arguments présentés sous la plume de Laurence Crottaz expliquent de façon exemplaire les domaines choisis.

Le titre général *Non scholae, sed vitae discimus* me rappelle mes années d'enseignement au Collège de Béthusy: maîtres et élèves, en sortant du bâtiment de 1937, s'ils lèvent la tête, peuvent lire ces mots qui signifient: «Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie.» A l'époque, un vif débat avait opposé les pédagogues et les puristes: en effet, les mots de Sénèque (conclusion de la *Lettre 106*) disent exactement le contraire: «*Non vitae, sed scholae discimus.*» Fallait-il trahir la pensée du moraliste stoïcien? Les maîtres bien-pensants ont gagné, mais c'est Sénèque qui a raison: les propriétés du triangle rectangle, les grandes étapes de l'histoire, la division cellulaire, la lecture de *Der Besuch der alten Dame* ou des *Fleurs du mal*, etc. n'ont pas plus d'utilité pour la vie pratique que *L'Enéide* de Virgile ou *Le Banquet* de Platon. Mais les élèves qui choisissent le latin et/ou le grec saisissent une occasion qui ne se représentera plus par la suite, et nous pouvons leur assurer d'avoir des cours intéressants et de développer leurs «compétences linguistiques, culturelles et cognitives».

Quant aux articles sur *L'Odyssée*, ils ont été suscités par le film de Christopher Nolan (15 et 17 juillet). Ce film grand spectacle souligne bien deux aspects de l'épopée d'Homère: le fait qu'Ulysse et ses compagnons voyagent dans un univers qui ne se situe pas dans la géographie connue; ils sont perdus dès qu'ils quittent Troie, Sparte et Ithaque. Inutile de chercher sur une carte la grotte du Cyclope ou l'île des Sirènes! D'autre part, la situation à Ithaque change dès le moment où Télémaque devient majeur et donc apte à succéder à son père absent. Pénélope doit prendre une décision… mais Ulysse revient à point nommé conquérir le pouvoir et vaincre les Prétendants.

Le film nous secoue dans les tempêtes, nous fait frémir à la vue d'un Cyclope plus difforme que le texte le décrit, nous montre un Ulysse en proie au doute sur son retour. La présence des dieux et la «loi de Zeus» sur l'hospitalité sont rappelées avec insistance. En revanche, malgré son côté romanesque, l'épisode des Phéaciens et de Nausicaa semble «oublié»: pourtant ce peuple qui s'établit sur une île «très loin du monde humain» est présenté par le poète comme un modèle de civilisation, face aux monstres sauvages ou aux querelles sanglantes d'Ithaque. Voilà sans doute un très bon film, fidèle à l'esprit du texte antique.

Dès lors, dans quelle traduction faut-il lire *L'Odyssée*? Le journal a interrogé des spécialistes: parmi d'autres, celles de Philippe Jaccottet (qui a aussi traduit *Le Banquet*) et de Frédéric Mugler ont leur faveur comme la mienne. Les éditions munies d'une introduction et de notes facilitent la lecture de ce texte qui existe en grec depuis le début du VII$^{e}$ siècle avant J.-C., preuves en soient l'abondance des Cyclopes sur les vases de cette époque et le témoignage des poètes.

Le dernier article de *24 heures* date du 31 juillet et s'intitule «L'archaïque Homère et l'antique Thucydide plus influents que bien des influenceurs». Il montre comment le héros courageux et rusé peut se tirer des pires dangers rencontrés sur sa route, et souligne d'autre part les risques de l'affrontement de deux blocs politiques, en l'occurrence Athènes et Sparte: comment ne pas y voir «comme des échos de nos expériences actuelles»? A toutes les époques, la lecture et la réflexion sur les grands textes de l'Antiquité ont stimulé notre regard sur le monde contemporain et nourri notre imaginaire. Notre siècle a encore beaucoup à apprendre d'eux.

**Yves Gerhard**

## Quand le bâtiment va…

Le supplément «Formation» de *24 heures* du 13 juillet donne les résultats des promotions dans le Canton. Cette année, environ 4500 maturités ou certificats de culture générale et 6000 certificats fédéraux de capacité ont été délivrés. Parmi ces CFC, on dénombre près de 800 employés de commerce, contre 27 maçons, 9 ferblantiers, 5 couvreurs et 2 carreleurs. Dans ces quatre professions du bâtiment, les nouveaux certifiés ne compensent de loin pas les départs en retraite.

Dans son édition de la rentrée du 17 août, le même quotidien donne, dans un article traduit, la parole à M. Pascal Scheiwiler, spécialise zurichois en *outplacement* (soit l'accompagnement de salariés licenciés dans la recherche d'un nouvel emploi): *Un diplôme universitaire ne garantit plus depuis longtemps un poste. Alors que le secteur artisanal manque de main-d'œuvre qualifiée, l'intelligence artificielle accentue la pression sur les personnes certifiées d'études supérieures. A mon sens, nous vivons désormais dans une société totalement «suracadémisée». La situation est particulièrement difficile pour les expatriés hautement qualifiés qui ne parlent pas la langue du pays.*

Alors que l'Etat ambitionne de construire un Canton à un million d'habitants, il faut espérer que cette réalité du marché de l'emploi est bien comprise dans les services du DEF et du DEIEP.

**CC**

# Les risques du pouvoir

La distinction classique entre l'autorité et le pouvoir s'efface peu à peu, tant le second s'impose au détriment de la première.

L'autorité repose sur la confiance. C'est une présence évidente, un rayonnement discret, la capacité de persuader sans contraindre, un exemple entraînant. C'est aussi, réciproquement, la capacité de reconnaître cette autorité et de s'y soumettre sans s'en sentir amoindri, au contraire. Ainsi de l'autorité du chef d'orchestre qui fusionne les musiciens dans l'exécution de l'œuvre et offre à chacun d'entre eux la possibilité de donner ce qu'il a de meilleur. L'autorité est une influence immatérielle qui ne diminue pas la liberté individuelle. L'orientant vers l'effort commun, elle lui fournit l'occasion de se déployer.

Le pouvoir, c'est la contrainte exercée par le plus fort, c'est la domination qui s'exerce sans considération de la liberté d'autrui. Le pouvoir est plus simple que l'autorité, du moins en apparence. Il reste en surface. Il ne désire pas convertir les cœurs, il lui suffit d'aligner les corps.

Il existe pour certains une fascination du pouvoir. Ils frémissent à l'idée que ce qu'ils décident, et quoi qu'ils décident, va se propager et s'imposer à d'autres et notamment à des personnes qu'ils ne connaissent pas. Le pouvoir politique étend la volonté personnelle du chef jusque dans les moindres recoins du pays. Dans les cas extrêmes, on peut dire à l'inverse que c'est le chef qui ramène tout à lui. C'est un petit démiurge. Tout lui est permis. Il n'a plus de limite. Il est lui-même la seule limite.

C'est pourquoi l'existence de contre-pouvoirs autonomes, c'est-à-dire d'institutions autres qu'étatiques, vivantes et durables, qui limitent le pouvoir, est indispensable à la vie équilibrée d'une société. Nous pensons aux pouvoirs locaux et à tous les groupes non dépendants de l'Etat qui représentent des intérêts sectoriels publics ou privés.

> Le pouvoir ne doit pas être désiré pour lui-même.

Dans la réalité, l'autorité n'existe jamais sans un minimum de pouvoir. Le chef d'orchestre doit pouvoir sanctionner, voire exclure un musicien qui ne travaille pas correctement. De même, le pouvoir n'est pas vivable sans un minimum d'autorité, c'est-à-dire sans un minimum de confiance réciproque, ne serait-ce que celle qui subsiste entre le chef et sa garde rapprochée.

Le pouvoir totalitaire est celui qui a le moins d'autorité, c'est-à-dire celui qui inspire et éprouve le moins de confiance. Staline se méfiait de tout le monde, y compris et d'abord de ses gardes du corps. Il vivait lui-même des moments d'une terreur aussi absolue que son pouvoir.

Dire que l'autorité, c'est bien et que le pouvoir, c'est mal ne résout pas le problème de leur cohabitation. La réalité est dans le clair-obscur. Dire que l'armée est un mal n'est pas entièrement faux. Mais il faut immédiatement ajouter, en évoquant l'expérience humaine de toujours et de partout, que ce mal est nécessaire en tant qu'il est destiné à empêcher un mal plus grand. En ce sens relatif, l'armée est un bien. M. Regamey tenait la ligne de crête : « L'armée est un mal nécessaire, disait-il, il ne faut nier ni la nécessité ni le mal. » On pourrait étendre la remarque à tous les instruments de contrainte dont dispose l'Etat : la police, les tribunaux, la prison.

Le pouvoir, c'est la force du mal réorientée vers le bien par les institutions, qu'elle est vouée à protéger. Mais ce mal recyclé reste du mal, avec son poids d'ambiguïté fondamentale, avec ses tentations, ses aveuglements et ses possibilités illimitées d'abus. Dans le *Seigneur des anneaux*, J.R.R. Tolkien décrit l'anneau de pouvoir forgé par Sauron comme un bijou à la fois séduisant et terrifiant, étant empli de toute la malveillance de son créateur. Cet anneau unique induit son porteur à croire qu'il lui permettra de réaliser de grandes et belles choses. Mais dans la réalité, il le dévoie et finit par le rendre fou, quelle que soit l'excellence de ses intentions.

Le pouvoir ne doit pas être désiré pour lui-même. Celui qui se trouve dans la nécessité d'en assumer la charge doit, en l'acceptant, y voir non une victoire, mais un sacrifice, et un risque pour son âme.

Là est le drame de la démocratie, dont le moteur principal est la lutte pour le pouvoir. Le mécanisme même de la brigue électorale détourne l'attention du candidat du bien commun et la focalise sur ce bien très particulier qu'est l'acquisition à court terme de tout le pouvoir de contrainte possible pour lui et son parti. C'est pour cela que nous n'y participons pas.

**Olivier Delacrétaz**

# D'un attentisme à l'autre…

Les objets fédéraux soumis au vote du 27 septembre sont deux tentatives visant à assurer plus de sécurité à la Suisse dans une inquiétante période d'instabilité ; l'initiative sur la neutralité vise à empêcher la Confédération de se compromettre avec des puissances belliqueuses ; l'initiative sur l'alimentation demande qu'elle soit capable d'assumer ses responsabilités en cas de crise. Cette seconde initiative intitulée « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre » vise une production agricole « saine » (comprenez sans pollution de l'environnement) mais aussi un renforcement de la sécurité alimentaire en augmentant la part indigène dans nos assiettes.

Elle souhaite que la Suisse atteigne un taux d'autosuffisance alimentaire de 70 % (moins de 45 % actuellement) dans les dix ans, et qu'elle veille à mieux préserver ses réserves d'eau potable. Cette initiative est rejetée à l'unanimité par le Parlement et par le Conseil fédéral, qui estiment le délai trop court pour les objectifs qu'elle fixe. Les atteindre nécessiterait une intervention lourde de l'État dans le milieu de la production agricole, mais aussi dans celui de la transformation des aliments. La restriction de liberté subie par les agriculteurs serait disproportionnée. De plus, le réinvestissement des capitaux dans de nouveaux secteurs entraînerait des pertes, certaines infrastructures devenant obsolètes avant d'avoir pu couvrir leur coût.

Mais bien que l'initiative ne soit pas applicable sans lourds dommages, elle met le doigt sur la vulnérabilité de la Suisse au niveau alimentaire, ainsi que sur l'attentisme de nos élus. Les délais sont trop courts pour mettre en place les mesures nécessaires ? Cela rappelle étrangement la situation de notre armée : elle a aujourd'hui besoin d'un délai déraisonnable pour être prête en cas de conflit. Et visiblement il est aussi trop tard aujourd'hui pour espérer une sécurité dans l'approvisionnement alimentaire. Cette irresponsabilité serait durement jugée si la Suisse devait subir une crise majeure dans la prochaine décennie. On peut suivre l'appel du Parlement et du Conseil fédéral au rejet de l'initiative aujourd'hui, mais on peut leur reprocher de n'avoir pas tenu compte suffisamment tôt de la nécessité de renforcer notre autosuffisance alimentaire.

Maintenant que le constat de cet échec est posé, le Conseil fédéral y répond en présentant son rapport sur l'« Orientation future de la politique agricole », qui propose un objectif largement insuffisant pour répondre aux risques de crise encourus. Il fixe l'objectif d'atteindre 50 % d'autosuffisance d'ici à 2050, un taux qui nous ramènerait à peine à la situation de 2015.

Si l'initiative va exagérément loin, le plan de politique agricole du Conseil fédéral est exagérément mou. C'est un petit « non » que nous déposerons dans les urnes le 27 septembre.

**Quentin Monnerat**

# L'éternel retour

Le « camp de Valeyres »[1] est à bien des égards comparable à un repli tactique typique des stratégies militaires. Il n'est aucunement question de s'enfermer dans une citadelle assiégée, de fuir l'histoire, et de rester préservés de la corruption du monde extérieur en attendant la Parousie. Ce repli n'est donc ni l'aveu d'une défaite, ni définitif ; il doit se comprendre comme un camp d'entraînement. Vous excuserez le langage quelque peu guerrier, toutefois Valeyres est bel et bien le lieu où, loin des vains bruits de la plaine, les armes rhétoriques s'aiguisent, les argumentaires solides s'affinent et les raisons de l'engagement se renouvellent. Lors des conférences, nous découvrons de nouveaux mondes – les classiques de la littérature italienne, les querelles théologiques des premiers siècles – nous appréhendons de nouveaux concepts, mais surtout nous nous formons. Une instruction qui se doit, entre autres, d'étayer nos esprits, mais aussi et surtout de fournir, au retour dans le Pays, les outils nécessaires pour utiliser judicieusement les interstices que le système nous laisse.

A Valeyres, nous quittons également le temps profane pour entrer dans le temps sacré, ou en tout cas un temps rythmé par celui-ci. A la manière des tombes romaines marquant les entrées et les sorties de la cité, l'Office divin, récité à l'aube et au crépuscule, caractérise et inscrit notre démarche dans une volonté plus profonde. Bien qu'elle puisse nous dépasser, cette Vérité, si proche et si lointaine pour l'homme assoiffé de classification, nous rappelle, non sans frustration et émerveillement, qu'elle ne nous appartient pas. La liturgie rappelle également à l'homme d'âpres vérités, ici-bas rien n'est éternel. Il en va de même pour notre Pays. Nous pouvons et devons lutter pour son maintien en œuvrant pour le bien commun, et si notre mouvement s'inscrit dans cette perspective plus large, alors il ne sera point futile. Précisons tout de même que cette entrée dans *illud tempus* requiert une période d'acclimatation, d'où la nécessité de rester là-haut, à Valeyres, au moins une semaine.

Néanmoins, ce repli stratégique, cette retraite spirituelle, serait impossible sans une dernière composante : l'amitié. Les travaux au service de la communauté, les marches, les gouttes de sueur et les verres de liqueur, bien qu'ils n'aient pas pour but premier de la susciter, contribuent naturellement à développer notre sens du respect envers le prochain et logiquement envers le Pays auquel nous appartenons. Et c'est ainsi que Valeyres exploite un potentiel d'amitié et le transforme en véritable entente, qui rend les débats profonds et les hymnes harmonieux. Mais l'une des plus grandes richesses que nous offrent ces deux semaines réside dans la transmission entre générations. Tandis que les nouveaux sont astreints à un séjour prolongé, les anciens s'y rendent au gré des soirées. Une réelle fraternité se noue ainsi entre les Valeyriens d'hier et d'aujourd'hui. Les jeunes apportent leur vigueur et leur fougue, là où les doyens amènent leurs expériences, leurs sagesses et bien sûr leurs bouteilles de whisky. Ces liens sont pour finir à l'origine même du pays réel que nous chérissons et vers lequel nous revenons.

Valeyres ne se comprend donc pas comme un camp de vacances divertissant, mais, au contraire, comme la construction d'une communauté solidement ancrée dans ses principes doctrinaux, unie dans la pratique liturgique et prête à s'investir au service du bien commun.

**Maël Rochat**

[1] Quoiqu'il ait quitté Valeyres-sous-Rances il y a plus de 30 ans pour Vers-l'Eglise, le camp annuel de la Ligue vaudoise a gardé le nom de ses origines.

# Initiative 12 % : riches débats en perspective

Vous trouverez en encarté les arguments du comité d'initiative pour une baisse de 12 % des impôts cantonaux. Nous reviendrons dans une prochaine édition sur les raisons qui motivent la Ligue vaudoise à en recommander l'approbation.

Vous pouvez aussi soutenir les défenseurs du projet en participant aux débats contradictoires prévus le 25 août à 19h00 à la salle de Chisaz à Crissier, le 2 septembre à la Tour-de Peilz (heure et salle à préciser) et le 17 septembre à 19h00 à la buvette de la salle de spectacles de Renens.

**(Red)**

# Des hommes qui aiment la vérité

Au début de son livre *L'Enracinement* (1943)[1], Simone Weil détermine quatorze besoins de l'âme. Elle considère le besoin de vérité comme *le plus sacré*. On s'attend à des développements philosophiques, à une définition de la vérité, à l'exposition des normes de la connaissance vraie. Rien de tout cela. Grande lectrice, Weil avoue avoir peur de lire, *à cause de la quantité et de l'énormité des faussetés matérielles étalées sans honte dans les livres et la presse*. La radio n'est pas plus véridique. Autrement dit, elle s'inquiète de la mauvaise qualité de l'information. Que dirait-elle aujourd'hui! La télévision, l'internet, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle ont accru le risque d'être exposé à des propagandes efficaces. Une lutte constante pour mettre des vérités en lumière s'impose.

Simone Weil était une intellectuelle infiniment douée. Il lui arrivait aussi d'avoir l'esprit carré et d'adopter un ton péremptoire quand par exemple elle s'en prenait aux Hébreux et aux Romains qu'elle méprisait. Bien que de santé fragile, elle voulut toute sa vie se mêler aux travailleurs manuels. Ses expériences furent pénibles. Ouvrière à la chaîne chez Renault, vendangeuse dans les vignes de Gustave Thibon, combattante durant la Guerre d'Espagne où elle porta une arme au sein d'un bataillon anarchiste, elle souffrit, c'est le moins qu'on puisse dire, se brûlant par inadvertance un pied dans de l'huile bouillante…

Elle eut du respect pour les travailleurs manuels et les résistants de toute espèce. Aussi trouvait-elle scandaleux que des journalistes ou des écrivains *altèrent la vérité* et *donnent du faux à manger à tous ceux qui trouvaient un peu de temps pour s'instruire après leurs pénibles heures de travail*. Il ne leur était pas possible de passer des heures en bibliothèque pour vérifier les informations reçues. Ajoutons qu'aujourd'hui encore, on ne peut pas consacrer tout son temps aux publications et aux sites alternatifs pour comparer leur version des faits à celle de la presse dite *mainstream*, où l'information se distingue de moins en moins de la propagande. Simone Weil constate que *la défiance ne protège pas. Chacun est livré à l'erreur et choisit le vrai conforme à ses préférences.* C'est exactement ce que nous proposent aujourd'hui les algorithmes des réseaux sociaux: du «vrai» conforme à nos préférences.

Selon Simone Weil, *le journalisme qui se confond avec l'organisation du mensonge est un crime. Ce crime est punissable.* Il faut protéger la population contre les atteintes à la vérité.

La philosophe propose d'abord *l'institution de tribunaux spéciaux, tenus de punir de réprobation publique toute erreur évitable, pouvant infliger la prison et le bagne en cas de récidive fréquente. Il serait permis à n'importe qui de porter une accusation devant ces tribunaux.*

Deuxièmement, il s'agirait d'interdire toute propagande à la radio et dans la presse quotidienne. *Les omissions volontaires et tendancieuses seraient aussi condamnées. Concernant les idées, seuls des organes hebdomadaires, bimensuels ou mensuels seraient autorisés à les exposer. Il n'est nullement besoin d'une fréquence plus grande si l'on veut faire penser et non abrutir.*

*Les mêmes tribunaux pourraient supprimer un organe d'information en cas d'altération trop fréquente de la vérité. Il serait possible de le faire reparaître sous un autre nom.*

Troisièmement, *il faudrait choisir des juges d'une indépendance totale, issus de milieux sociaux très différents, d'une intelligence étendue, claire et précise, ayant d'abord reçu une éducation spirituelle, intellectuelle et juridique en second lieu, les accoutument à aimer la vérité.*

Simone Weil conclut ainsi: *Il n'y a aucune possibilité de satisfaire chez un peuple le besoin de vérité si l'on ne peut trouver à cet effet des hommes qui aiment la vérité.*

Avec un professeur tel Simone Weil, certains journalistes seraient sans doute bien formés, mais revenons sur terre, cessons de rêver. La sévère réforme proposée par la philosophe semble encore plus inapplicable en 2026 qu'elle ne l'aurait été en 1946, après la Libération, avec de Gaulle et une constitution nouvelle. Elle nécessite trop de personnes d'une rare élévation spirituelle d'un côté, trop de bureaucrates, de surveillants et de contrôleurs de l'autre.

Nous avons certes besoin de personnes qui aiment la vérité. Seulement beaucoup l'ignorent, la refusent, ne veulent pas la voir, ou proclament qu'elle se confond avec l'utilité immédiate, qu'elle est relative, que souvent les hommes se portent mieux grâce au mensonge, voire que la vérité n'est qu'une fiction, une illusion, une interprétation parmi d'autres.

Sur ces conceptions erronées, nous reviendrons aussi souvent qu'il le faudra.

**Jacques Perrin**

[1] Réédité chez Essais Folio, 1990.

# Vrai combat, mauvaise cible

En 2021, l'ancien conseiller national et actuel conseiller aux Etats Baptiste Hurni (aussi vice-président de l'Organisation suisse des patients) déposait une initiative parlementaire intitulée «Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées». Elle demandait que les membres des directions et conseils d'administration des assurances offrant des prestations LAMal soient rémunérés à un montant maximal fixé selon plusieurs critères par le Conseil fédéral.

En 2025, la conseillère nationale Sophie Michaud Gigon (aussi secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs) proposait par motion de plafonner la rémunération des dirigeants des caisses LAMal au niveau du salaire d'un Conseiller fédéral.

Le Conseil fédéral, dans un message du 12 août dernier, a pris officiellement position. Compte tenu de la charge que représentent les primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour la population suisse, il considère que le projet permet de répondre au «mécontentement de la population face aux indemnités élevées que touchent les membres des organes dirigeants des assureurs LAMal». Il propose donc d'entrer en matière sur l'initiative de 2021, mais en préférant le plafonnement proposé dans la motion de 2025.

A moins d'un mois de l'annonce des hausses de prime LAMal, les autorités fédérales se trompent certainement de cible pour contrôler les coûts de la santé: de l'avis même du Conseil fédéral, ce sont 24 centimes sur les 393 francs de prime mensuelle moyenne qui servent aux indemnités versées aux dirigeants.

Nous ne sommes pas là pour défendre les rémunérations fort confortables de ces personnes. Selon le message du Conseil fédéral, les frais administratifs des assureurs LAMal sont passés de 5,2% à 4,3% de 2022 à 2025 par rapport aux primes encaissées pour l'AOS. Considérant les 23% d'augmentation de primes sur la même période, ceci correspond à des frais constants en valeur absolue. Les assureurs ont donc fait correctement leur travail et la Confédération n'a pas à se mêler de leurs pratiques salariales. D'ailleurs, on ne parle pas de limiter les revenus directoriaux dans les grandes pharmas, pourtant dix fois plus élevés que ceux des assureurs LAMal.

Dans son argumentaire, le Conseil fédéral explique que «[les assureurs LAMal] évoluent dans un environnement fortement régulé et se financent par les primes obligatoires des assurés. Le Conseil fédéral estime donc raisonnable de légiférer sur leurs indemnités. [Il] salue expressément la proposition d'étendre les obligations faites aux assureurs LAMal de publier les indemnités que touchent les membres de leurs conseils de direction et d'administration. […] Une assurance sociale obligatoire pour la population nécessite une transparence totale. Il part du principe que l'extension mentionnée est à même d'entraîner davantage de retenue lors de la fixation des indemnités.»

L'environnement «fortement régulé» et l'administration qui en découle ne sont pas à reprocher aux assureurs, qui font ici mieux que les assurances sociales d'Etat: l'administration AVS/AI/APG mange 5% des rentrées pour un nombre de transactions administratives bien inférieur. Parler ensuite de l'AOS comme d'une «assurance sociale» est erroné et tendancieux: avec une mutualisation complète entre cotisants et bénéficiaires, l'AOS n'est en rien assimilable à une assurance sociale dont les cotisations sont proportionnelles aux revenus et dont bénéficient des catégories de personnes clairement prédéfinies (personnes âgées / invalides / chômeurs…). De plus, qualifier l'AOS de «sociale» laisse penser à l'évolution, voulue par la gauche, vers une caisse étatique unique aux cotisations alignées sur les revenus.

La santé n'a pas de prix: ce dit-on fait tellement loi que patients et praticiens n'associent pas les coûts de diagnostic et de traitement aux bénéfices espérés. Ou, si ces coûts sont connus, ils n'en débattent jamais. Pour prendre un exemple familial, fallait-il prescrire – et accepter – un traitement dermatologique contre de vilains grains de beauté pour une personne atteinte d'un cancer des os?

Tant que la santé n'aura pas de prix, il faudra continuer à vivre des augmentations de primes LAMal, ceci même dans l'hypothèse farfelue de dirigeants d'assurances travaillant bénévolement.

Le Parlement fédéral doit donc éviter la démagogie et balayer d'entrée l'initiative parlementaire de M. Hurni.

**Cédric Cossy**

LA NATION

Rédacteur responsable
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Complètement à la nasse

## LE COIN DU RONCHON

Le journal *Pages de gauche* publie des articles indigestes, non seulement en raison de leur contenu obsessionnellement idéologique, mais aussi et surtout en raison de l'usage tout aussi obsessionnel du langage inclusif – qui permet de remplir rapidement toute une page avec fort peu de substance, mais qui rend aussi la lecture kafkaïennement illisible.

Dans l'édition de l'été 2026, on y trouve en page 2 une chronique de Mme Mathilde Marendaz, bien connue du grand public pour ses nombreuses frasques (*Frasques de gauche* ferait un bon titre pour cette publication). Elle y dénonce avec une touchante théâtralité les violences policières qu'elle et ses camarades ont endurées à Genève lors de la manifestation anti-G7. Elle évoque la fameuse «nasse» dans laquelle ont été retenus les manifestants qui refusaient d'obéir aux injonctions de la police, nasse «*qui a encerclé plusieurs centaines de promeneuses·eurs, manifestant·e·s pacifiques, employé·e·s d'une buvette et organisatrices·eurs légales·aux de la manifestation […]*».

On met davantage de temps à déchiffrer ce charabia qu'à lire quinze pages A4 en gothique Sütterlin ou en slavon liturgique (taille 8 points). Et l'on retient seulement que cette nasse était pleine de *trices·eurs*.

Mais ensuite, emportée par son élan, Mme Marendaz cite «*le témoignage d'Alexandre, roué de coups au visage par un escadron de policiers en civil […]*». Euh… comment? des… «policiers»? C'est tout? Pourquoi cette soudaine tentative d'invisibilisation du personnel féminin des forces de l'ordre?

En fait, l'écriture inclusive n'inclut que les gens qu'on ne déteste pas. Les autres, on les exclut, et ça se comprend. Ce n'est pas parce qu'on écrit dans *Pages de gauche* qu'on ne conserve pas quelques réflexes traditionnels.